SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014 DELIBERATION N° 196

VILLE DE MAUBEUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE : : 03.27.53.43.37

Réf.: CL / JR / VD

Direction Générale des Services : DGA des Politiques Municipales :

DGA des Moyens généraux :

DGST:

Service des Ressources Humaines :

Service des Marchés Publics :

Classeur 3^{ème} :

Date de la convocation : 1^{er} décembre

L'an deux mille quatorze

Le huit décembre à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : C. DEMUYNCK (à N. LEBLANC) – S SERHANI (à M.C. LALY) – S. ZATAR (à M.P. ROPITAL) – N. MONTFORT (à C. DI POMPEO) – M. GABET (à L. A. DE BEJARRY)

EXCUSES: D. DEJARDIN (arrivé à partir de la question n° 7)

ABSENT(S): N. TADJIRT

SECRETAIRE DE SEANCE: Xavier DUBOIS

<u>OBJET N° 27</u>: Fixation des tarifs des objets et produits touristiques en vente à l'Office de Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-11 à L2221-14 et R2221-63 à R2221-98, relatifs aux régies dotées de l'autonomie financière,

Vu les statuts de la régie autonome de la Maison du Tourisme et notamment son article 16, Considérant que le Conseil Municipal doit délibérer sur les tarifs des produits commercialisables par cette régie.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

- <u>Produits touristiques</u>:
 - o Adhésion des commerçants à l'Office de Tourisme
 - Commerçant adhérent à une union du commerce ou déjà partenaire de l'Office de Tourisme l'année précédente : 75€ TTC
 - Commerçant non adhérent à une union du commerce : 100€ TTC
- Objets:
 - o Autocollant: 2€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Autorise les tarifs suivants :
- <u>Produits touristiques</u>:
 - o Adhésion des commerçants à l'Office de Tourisme
 - Commerçant adhérent à une union du commerce ou déjà partenaire de l'Office de Tourisme l'année précédente : 75€ TTC
 - Commerçant non adhérent à une union du commerce : 100€ TTC
- Objets:
- Autocollant: 2€

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,